

# Modularisation

## Mention Complémentaire Aide à Domicile

**Arrêtés du 10 septembre 2004 et du 21 novembre 2006**

### Obligation de 576 heures de formation

#### UNITE 1 : Techniques de services à l'utilisateur

Ces modules développent des compétences professionnelles avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chaque personne selon ses activités, ses habitudes, ses capacités et son environnement.

**Durée = 189 H**

MODULES	OBJECTIFS	DUREE
<b>Module 1</b>  <b>Préparer et servir les repas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer, réaliser, dresser et servir des repas équilibrés, conformes à un régime prescrit en tenant compte de l'âge, des goûts et des habitudes socioculturelles de la personne</li> <li>▪ Gérer les produits alimentaires</li> </ul>	70 H
<b>Module 2</b>  <b>Entretien le cadre de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien des différentes surfaces, matériels et mobilier à domicile</li> <li>▪ Aménager l'espace dans un but de confort et de sécurité</li> <li>▪ Entretien des plantes et assurer l'alimentation et l'hygiène des animaux</li> <li>▪ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé et recenser les anomalies de fonctionnement</li> </ul>	49 H
<b>Module 3</b>  <b>Entretien le linge et les vêtements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Trier, laver, détacher et repasser le linge et les vêtements</li> <li>▪ Réaliser des réfections et des adaptations simples de linge ou de vêtements à la main ou à la machine</li> </ul>	35 H
<b>Module 4</b>  <b>Participer à la gestion et organiser son intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gérer un budget</li> <li>▪ Classer et gérer des documents administratifs</li> <li>▪ Organiser son intervention compte tenu du contexte donné</li> </ul>	35 H

## UNITE 2 : Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie

Ces modules développent des compétences professionnelles avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chaque personne selon ses activités, ses habitudes, ses capacités et son environnement. Les connaissances apportées sont nécessaires à la compréhension et à la justification des limites de compétences de l'aide à domicile vis à vis des autres professionnels avec lesquels il est amené à travailler et à dialoguer.

**Durée = 198 H**

**Pour la certification U2, il convient d'ajouter à cette unité 6 semaines de PFMP en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées**

MODULES	OBJECTIFS	DUREE
<b>Module 5</b> <b>Participer aux soins d'hygiène et de confort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements d'un enfant, d'une personne âgée, d'une personne handicapée afin de satisfaire ses divers besoins, en s'adaptant à la personne, aux ressources et aux contraintes du domicile dans la limite des compétences</li> </ul>	114 H
<b>Module 6</b> <b>Prévenir les risques liés aux activités physiques dans le domaine sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre des techniques de manutention liées aux tâches ménagères, à l'accompagnement à la marche et au transfert des personnes</li> <li>▪ Mettre en œuvre des exercices physiques destinés à renforcer la musculature et éviter la fatigue musculaire</li> </ul>	28 H
<b>Module 7</b> <b>Assurer les premiers secours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre aux objectifs du référentiel de formation à l'attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 ( P.S.C.1) ou du référentiel de formation au certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)</li> </ul>	14 H
<b>Module 8 *</b> <b>Participer à la réponse aux besoins des personnes en fonction des différents processus pathologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer à la prise en charge d'une personne atteinte :               <ul style="list-style-type: none"> <li>d'une pathologie infectieuse ou parasitaire</li> <li>de pathologie traumatique</li> <li>d'une maladie métabolique</li> <li>de maladie allergique</li> <li>de maladie héréditaire ou congénitale</li> <li>d'une pathologie dégénérative</li> <li>d'une pathologie du système nerveux</li> <li>d'une pathologie tumorale</li> </ul> </li> </ul>	42 H

*\* Pour les personnes dispensées de l'unité 2 , il a été décidé que le module 8 était indispensable.*

### **UNITE 3 : Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale**

Ces modules développent des compétences professionnelles avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chaque personne. Les connaissances apportées sont nécessaires à la compréhension et à la justification des limites de compétences de l'aide à domicile vis à vis des autres professionnels avec lesquels il est amené à travailler et à dialoguer.

**Durée = 189 heures**

**Pour la certification U3, il convient d'ajouter à cette unité 10 semaines de PFMP au domicile privé dont 6 semaines au domicile privé individuel des personnes**

<b>MODULES</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>
<b>Module 9 **</b> <b>Etablir une démarche d'action en tenant compte de la personne, de son entourage et du contexte réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mettre en œuvre une démarche d'action</li><li>▪ Inscrire ses activités dans le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile</li><li>▪ Intervenir en prenant en compte le contexte juridique et social de l'enfant et de sa famille</li><li>▪ Coordonner son action avec les autres intervenants au domicile dans le cas d'intervention auprès d'une personne malade et/ou en situation de handicap</li><li>▪ Exercer son activité en toute connaissance de ses droits et devoirs</li></ul>	112 H
<b>Module 10 **</b> <b>Participer au développement et au maintien de l'autonomie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Proposer, choisir et mettre en œuvre des activités de loisirs permettant le développement de l'enfant, la restauration ou le maintien de l'autonomie de la personne âgée ou en situation de handicap</li><li>▪ Identifier et répondre aux besoins de la personne en fin de vie</li><li>▪ Veiller à la « bienveillance » des personnes et alerter les acteurs concernés lors du constat d'anomalies.</li></ul>	77 H

\*\* Au cours des activités des modules 9 et 10, les personnes en formation seront accompagnées à préparer et présenter oralement le dossier support de l'épreuve E3